



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



25035355

le,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

05 MARS 2025

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0439 984 872**

Nom

(en entier) : **SABERT CORPORATION EUROPE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de l'Industrie 4, 1400 Nivelles**

Objet de l'acte : nomination/démission administrateurs, nomination/démission délégué à la gestion journalière

Décisions de l'actionnaire unique prises le 20 décembre 2024

"Ce jour, l'actionnaire unique :

1. nomme M. Paul Mc Cann et M. Alex Noake en tant qu'administrateurs de la Société pour une durée de 6 ans. Leur mandat prendra effet le 1er janvier 2025. Leur mandat ne sera pas rémunéré.

2. prend note de la démission de la S.A. IC. (représentée par son représentant permanent, M. Philippe Leemans) et de M. Gary Ziznewski de leur mandat d'administrateurs de la Société. Leurs démissions prendront effet à compter du 1er janvier 2025.

L'actionnaire unique leur octroie une décharge provisoire. Il sera statué sur la décharge définitive lors de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes relatifs à l'exercice 2024.

3. décide de conférer tous pouvoirs à Me Philippe Steinfeld et à Me Valentine Pacco, ayant leur cabinet 1050 Bruxelles, Avenue Louise 283/19, avec faculté de substitution en faveur de tout autre avocat de l'association Everest, sise à la même adresse, aux fins d'accomplir toutes les formalités de publication des présentes décisions auprès du Moniteur belge, ainsi que de la Banque Carrefour des Entreprises, et pour signer la déclaration de non-interdiction de gérer."

Décisions écrites du conseil d'administration prises le 20 décembre 2024

"Les présentes décisions du Conseil d'administration sont prises par écrit, sans réunion du Conseil d'administration de la Société conformément à l'article 16 des statuts de la Société.

Ce jour, le conseil d'administration a pris les décisions suivantes :

1. Le conseil d'administration prend note de la démission de la S.A. IC. (représentée par son représentant permanent, M. Philippe Leemans) de son mandat d'administrateur-délégué à compter du 1^{er} janvier 2025.

2. Le conseil d'administration décide de nommer en tant que délégués à la gestion journalière la SRL BOFINOP (représentée par son représentant permanent M. Olivier Bracq) et M. Alex Noake, à compter du 1er janvier 2025. Ils porteront le titre d'administrateurs-délégués.

Les administrateurs-délégués agiront dans les limites de leur pouvoir de délégués à la gestion journalière seuls.

3. Le conseil d'administration décide de conférer tous pouvoirs à Me Philippe Steinfeld et à Me Valentine Pacco, ayant leur cabinet 1050 Bruxelles, Avenue Louise 283/19, avec faculté de substitution en faveur de tout autre avocat de l'association Everest, sise à la même adresse, aux fins d'accomplir toutes les formalités de publication des présentes décisions auprès du Moniteur belge, ainsi que de la Banque Carrefour des Entreprises, et pour signer la déclaration de non-interdiction de gérer."

Philippe Steinfeld, mandataire spécial